

QUESTIONS DIVERSES ?

Table des matières

| | |
|--|---|
| A. Ou s'adresser pour obtenir des mementos ? | 0 |
| B. Quels sont les conditions pour devenir formateur à la FFRandonnée ? | 0 |
| C. Les qualifications de la FFRandonnée ont elles une date de validité ? | 0 |
| D. Les formations de la FFRandonnée permettent-elles de s'inscrire dans le dispositif sport sur ordonnance ? | 1 |

A. Ou s'adresser pour obtenir des mementos ?

Les mementos de formation sont délivrés par les formateurs aux stagiaires qui ont participé à la formation liée.

B. Quels sont les conditions pour devenir formateur à la FFRandonnée ?

1. Pour devenir formateur, il faut au préalable se rapprocher du responsable régional de la formation (le président de la Commission Régionale de Formation), dans l'objectif d'intégrer l'équipe régionale de formation.
2. Après une participation à l'essai comme formateur stagiaire, une formation de formateur organisée par le siège de la fédération vous sera proposée.
3. L'inscription à ces formations de formateurs doit être validée par le président de Commission Régionale Formation.

C. Les qualifications de la FFRandonnée ont elles une date de validité ?

Les diplômes de la FFRandonnée sont valables à vie, toutefois les compétences s'entretiennent et il est vivement conseillé pour les animateurs de suivre les formations continues d'animateur proposées par la FFRandonnée.

D. Les formations de la FFRandonnée permettent-elles de s'inscrire dans le dispositif sport sur ordonnance ?

Les référentiels de compétences et autres caractéristiques des futures formations reconnues dans le cadre du sport sur ordonnance sont actuellement en cours de définition au sein d'un groupe de travail du CNOSF, auquel la FFRandonnée participe. Les formations éligibles seront listées et validées par le Ministère des Sports. Il est donc trop tôt pour répondre à cette question.

Si vous d'autres questions, veuillez contacter : formation@ffrandonnee.fr